



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECRUTEMENTS ET DÉTACHEMENTS DES PERSONNELS D'INSPECTION ET DE DIRECTION À L'ÉTRANGER

(année scolaire 2024-2025)

Circulaire n° 2023- 076 du 07/09/23 relative aux recrutements et détachements des personnels d'encadrement à l'étranger

**Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction - BPID**

Affaire suivie par : Christine DUBOIS

Tél : 01 57 02 62 36

Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les présidents d'université et directeurs d'établissements d'enseignement supérieurs, mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les chefs d'établissements du second degré, mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation

Références :

- *Lignes directrices de gestion ministérielles relative à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (bulletin officiel spécial n°6 du 28/10/21)*
 - *Bulletin officiel n°32 du 31 août 2023*
-

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures de recrutement et de détachement des personnels d'inspection et de direction, candidats à un poste dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

A CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire dans le corps considéré. Les personnels stagiaires ou en détachement dans leur corps ne peuvent pas faire l'objet d'un détachement.
- Justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans le dernier poste occupé au 1^{er} septembre 2023.

B INSTRUCTIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Constitution et transmission du dossier :

Le dossier de candidature doit être saisi en ligne :

- Sur les sites internet de l'AEFE, de la MLF ou de l'AFLEC **entre le 1^{er} septembre et le 5 octobre 2023 inclus.**

Après édition, le dossier complet, rempli et signé, doit être remis au supérieur hiérarchique direct, **avant le 4 octobre 2023.**

ATTENTION : les autorités académiques doivent envoyer les dossiers revêtus des avis hiérarchiques pour le 7 octobre 2023 aux opérateurs concernés ; il est donc vivement conseillé aux candidats de transmettre leur dossier le plus rapidement possible à leur supérieur hiérarchique direct, afin d'éviter tout retard de transmission, qui pourrait conduire au rejet de leur candidature.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être formulée selon le cas :

- Apprès de l'AEFE – téléphone 02 51 77 29 23 – courriel : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr
- Apprès de la MLF – courriel : candidat.perdir@mlfmonde.org
- Apprès de l'AFLEC – <http://aflec-fr.org/>

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
Signé
David BERAHA